

**ASSOCIATION MEUSIENNE DE PREVENTION MEDICALE**

A.M.P.M.

31 Rue du Four – 55000 BAR-LE-DUC

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Exercice 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Meusienne de Prévention Médicale - A.M.P.M., tels qu'ils sont joints au présent rapport et présentant un excédent de 57 590 € ;
  - la justification de nos appréciations ;
  - les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la subvention de fonctionnement versée par la DRASS en 2006, qui intègre le financement de trois mois de besoin en fonds de roulement de votre association évalué à 68 364 €, ainsi que la prise en compte du déficit de l'exercice 2005 pour 57 149 €.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823,9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous avons notamment pu apprécier les principes retenus pour la comptabilisation des subventions que vous avez perçues au cours de cet exercice et de l'enregistrement en fonds dédiés des engagements restant à réaliser pour un montant de 50 000 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Vandœuvre, le 5 mars 2007

EXCO LORRAINE  
Commissaire aux Comptes

M. ZIRAH



	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
<b>* ACTIF IMMOBILISER</b>				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
Concessions, brevets	20 859	15 661	5 197	11 139
<u>Immobil. corporelles</u>				
Inst. techn. mat. et out. Indust.	55 066	33 644	21 422	32 435
Autres immobilisations corp.	50 174	31 921	18 253	27 469
<u>Immobil. financières</u>				
<b>Total</b>	<b>126 180</b>	<b>81 227</b>	<b>44 873</b>	<b>71 044</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>				
<u>Stocks</u>				
Créances	11 697	11 697	11 697	11 046
Clients et comptes rattachés	2 946	2 946	2 946	5 540
Autres créances	121 520	321 520	321 520	243 491
Divers	336 163	336 163	336 163	260 077
<u>Disponibilités</u>				
<b>Total</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>	<b>3 758</b>
<b>* COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	2 527	2 527	2 527	3 758
<b>Total</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>	<b>3 758</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>383 563</b>	<b>334 880</b>

Bilan passif

Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
116 434	116 434
77 168	77 168
100 000	100 000
-57 148	-57 148
294 044	236 453
50 000	59 293
17 214	15 460
3 478	2 926
16 590	16 126
2 235	4 620
39 519	39 133
383 563	334 880

\* FONDS ASSOCIATIFS

Fonds associatifs SDR  
Autres réserves  
Report à nouveau

Résultat exercice

Total

\* AUTRES FONDS PROPRES

Total

Fonds dédiés/subv. fonctionn.

\* PROV. / RISQUES ET CHARGES

Total

\* DETTES

Dettes fournisseurs/cpte rat.  
Personnel  
Organismes sociaux  
Autres dettes fisec. et soc.

Total

\* COMPTES DE REGULARISATION

TOTAL PASSIF



Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par les dirigeants de l'entreprise.

Total du bilan avant répartition	383 563	Résultat: Bénéfice	57 590
----------------------------------	---------	--------------------	--------

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

## Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/06 au 31/12/06

Nom de l'entreprise	A MEUSIENNE PREV.MEDICALE
Activité exercée	
Adresse	31 RUE DU FOUR 55000 BAR LE DUC

Annexe
ASS. MEUSIENNE PREV.MEDICALE
Comptes annuels au 31/12/2006

## 1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;

### Application des nouvelles règles comptables applicables aux actifs

En application des nouvelles règles comptables issues des règlements CRC N° 2002-10 et 2004-06 et de l'instruction fiscale N°4A-13-05 du 30 décembre 2005, il est apporté les informations suivantes :

Pour la première application des nouvelles règles, l'entreprise a décidé d'appliquer, à compter du présent exercice, la méthode prospective appelée aussi méthode simplifiée, dans laquelle le passé n'est pas remis en cause.

L'association ne dispose d'aucun actif immobilier.

Ses immobilisations incorporelles et corporelles ne comportent pas d'éléments décomposables, ou en tout état de cause, les composants lorsqu'il en existe, ont une valeur inférieure à 15 % de la valeur de la structure ou de 500 €.

En conséquence, l'association a décidé d'appliquer les mesures de simplification prévues pour les PME par l'avis 2004-20 du CNC du 24/10/2004 qui ont été approuvées par le CRC du 3/11/2005, à savoir :

❖ Les durées d'usage (et le cas échéant le mode dégressif) sont conservées pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables sans rechercher les durées réelles d'utilisation.

❖ La séparation entre amortissements comptables (durée réelle) et suppléments d'amortissements fiscaux (durée d'usage, mode dégressif fiscal) n'a pas à être effectuée.

**2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs**

Engagements financiers

<b>Engagements donnés</b>	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	NEANT
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	
Montant garanti	

Annexe

Comptes annuels au 31/12/2006

ASS. MEUSIENNE PRV. MEDICALE



## Annexe

## Autres éléments significatifs

## Informations sur les produits d'exploitation

74000 : Subventions d'exploitation	216 178 €
. DRASS fonctionnement	3 000 €
. LIGUE contre le CANCER	1 180 €
. actions de communication	
. Institut de Veille Sanitaire	
mise à jour base de données	

## Tableau de suivi des ressources affectées par des tiers financiers

Année	Origine, Objet Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice 01/01/2006			
		A	B	C	D=A-B+C
2005	DRASS relance individuelle & orale des femmes non répondantes	Cpte.N° 194000	Cpte.N° 789400	Cpte.N° 689400	Cpte.N° 194000
2005	DRASS relance individuelle & orale des femmes non répondantes	Fonds à engager au début de l'exercice 01/01/2006	Utilisation en cours d'exercice 2006	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice 31/12/2006
2005	2005 déptage organisé du Cancer colo rectal	50 000,00	3 793,62	50 000,00	50 000,00
2005	2005 relance individuelle & orale des femmes non répondantes	5 500,00	5 500,00		

TOTAUX 59 293,62 9 293,62 0 50 000,00

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
Frais de recherche	Non applicable
Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes	20 859			
Immobilisations incorporelles	104 132	1 108		105 240
Immobilisations financières				
Total	124 992	1 108		126 100
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	9 720	5 941		15 661
Immobilisations corporelles	44 227	21 337		65 565
Immobilisations financières	53 947	27 279		81 227
Total	107 894	34 557		142 451

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	17 170	17 170	
TOTAL	17 170	17 170	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	2 946

Annexe

ASS-MEUSIENNE PREV MEDICALE

Comptes annuels au 31/12/2006

Charges à répartir	Non applicable
--------------------	----------------

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges constatées d'avance:

Disponibilités	3 835
Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	

Annexe

Comptes annuels au 31/12/2006

ASS. MEUSIENNE PREV.MEDICALE

**4 Notes sur le bilan passif**

Capital social - Actions ou parts sociales			
Nombres	Valeur nominale		
		Titres début d'exercice	
		Titres émis	
		Titres remboursés ou annulés	
		Titres fin d'exercice	

Provisions			
A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
			Provisions réglementées
59 293		9 293	Provisions pour risques et charges
			Provisions pour dépréciation
59 293		9 293	<b>Total</b>

Etat des dettes			
Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
			Etablissement de crédit
			Dettes financières diverses
17 214	17 214		Fournisseurs
22 304	22 304		Dettes fiscales & sociales
			Dettes sur immobilisations
			Autres dettes
			Produits constatés d'avance
39 519	39 519		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
	Emprunts obligataires convertibles
	Autres emprunts obligataires
	Emprunts & dettes établissement de crédit
	Emprunts & dettes financières divers

Annexe

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	17 214
Dettes fiscales & sociales	7 132
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Non applicable	

## Annexe

## 5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/06	31/12/05
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
468700	Prod a recev. subvent.	2 946,15	5 500,00
518700	Banques prod. a recevoir	3 835,73	2 676,62
<b>Disponibilités</b>			
		3 835,73	2 676,62
<b>Total des produits à recevoir</b>			
		6 781,88	8 176,62
Charges constatées d'avance :			
31/12/06			
31/12/05			
486001	Charges d'av. assurances	870,00	858,00
486002	Charges d'av. maintenance	103,00	785,00
486003	Charges d'av. locat. mobil.	554,00	541,00
486004	Charges d'av. fourn. bureau	1 000,00	1 574,17
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			
		2 527,00	3 758,17
Charges à payer :			
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
408101	Facton parv. exp. compt.	6 279,44	4 305,60
408102	Facton parv. ent. immobil.	357,25	527,83
408103	Facton parv. edf-gdf	160,00	
408105	Facton parv. dep. lacem.	156,80	188,80
408106	Facton parv. affranch.	2 610,11	2 097,16
408107	Facton parv. charges loc	525,00	400,00
408108	Facton parv. Zeme lect.	3 036,00	3 100,00
408109	Facton parv. telephone	72,00	106,00
408111	Facton parv. fourn. bur.	252,85	173,80
408113	Facton parv. commis. cpt.	1 950,00	1 850,00
408114	Facton parv. phoning	1 734,20	2 624,02
408116	Facton parv. transport	81,16	87,15
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
		17 214,81	15 460,36
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
428200	Conges a payer	3 478,00	2 926,00
438200	Org. soc./conges a payer	1 419,00	1 114,00
448600	Format. continue a payer	529,86	507,83
448601	Taxe/les salaires a payer	1 706,00	4 113,00
		7 132,86	8 660,83

Annexe

Total des charges à payer

24 347,67

24 121,19

Produits constatés d'avance :

Néant



Tour Montet Central  
9, Square de l'Église - B.P. 20  
54511 Vandœuvre cedex  
Tél. : 03 83 56 03 06  
Fax : 03 83 56 68 11  
email : contact@excolorraine.com

**ASSOCIATION MEUSIENNE DE PREVENTION MEDICALE**  
A.M.P.M.

31 Rue du Four – 55000 BAR-LE-DUC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article 25-2 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

*(Signature)*



Dans le cadre de la convention signée le 11 mai 2006 avec l'association ADECA, votre association a mis à disposition Madame le Docteur RIVIERE pour effectuer des remplacements partiels du médecin coordonnateur en congés maladie.

A ce titre, il a été facturé une somme de 13 096 € en 2006.

Subventions de fonctionnement perçues par votre Association en 2006

- accordée par la Ligue Contre le Cancer de la Meuse
- accordée par la DRASS de Lorraine :

3.000 €

216.178 €

219.178 €

Convention conclue dans le cadre de la deuxième lecture de mammographie :

Cette deuxième lecture est confiée à des médecins radiologues agréés de Meuse. Dans ce cadre, votre Président Monsieur le Docteur François a perçu des honoraires de relecture calculés suivant les mêmes conditions que pour les autres médecins radiologues agréés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Vandœuvre, le 5 mars 2007

EXCO LORRAINE  
Commissaire aux Comptes

M. ZIRAH

